CANDIDATS WHIGS.

POUR PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS,
WILLIAM H. HARRISON,
de l'Ohio.

POUR VICE-PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS,
JOHN TYLER,
de la Virginie.

POUR GOUVERNEUR,
HENRY JOHNSON.
Sujet à la décision de la Convention des Whigs de l'État.

TICKET WHIG ÉLECTORAL POUR LA LOUISIANE.
1er District—W. M. DE BUYS, d'Orléans.
2e District—JOSEPH BERNARD, de Bâton-Rouge.
3e District—LOEUFROY BARRAS, de La Fourche.
4e District—JACQUES DUPRÉ, de St. Landry.
5e District—SETH LEWIS, des Rapides.

CANDIDATS POUR LE CONGRÈS.
1er Dist. Congressional—L'hon. EDW. D. WHITE.
[illegible]—THOS. GIBBS MORGAN.
[illegible]—JOHN MOORE.

LÉGISLATURE D'ÉTAT.
W. M. DE BUYS,
GLENDY BURKE,
W. C. C. CLAIBORNE,
D. BEDFORD,
L. L. PERRISRE,
A. W. PICHOT,
CHRISTIAN ROSELIUS.

Les autorités de la première municipalité font construire dans ce moment, au second faubourg, près la Levée, vis à vis le North American hôtel. Cette mesure de précaution nous paraît très sage, et si la levée était assez forte pour prévenir les eaux du fleuve en cas d'inondation; mais telle qu'elle existe, elle n'est qu'une barrière insuffisante qui, [illegible] n'atteindra nullement le but qu'on se propose.

Le navire Pelissier est arrivé hier du Havre, d'où il était parti le [illegible] avril. Il n'y avait rien de nouveau à cette époque.

La goëlette Southerner, arrivée hier de Tampico, a apporté $14,994 39 cts en espèces, consignées aux maisons suivantes:

J. Marks	$6000
Caldwell, Oakley & Pritchard	350
J. Dabousch & Co.	399 33
J. W. Zacharie & Co.	1024 06
J. Aldreate	1790
Hotmeyl, Wainer & Co.	[illegible]
	$14994 39 cts

Voici l'état des dépenses du gouvernement général, dont la publication a causé la querelle entre M. R. Garland et M. Rynum. Il ne faut pas oublier que cet état de dépenses est officiel, ayant été rédigé par le secrétaire de la trésorerie en exécution d'une résolution de la Chambre des Représentants, du 25 juin, 1838.

Dépenses pour l'année	1824	$15,330,144 71
	1825	11,490,459 94
	1826	13,062,316 27
	1827	12,653,095 65
	1828	13,296,041 45
	1829	12,660,460 62
	1830	13,229,533 33
	1831	13,864,067 90
	1832	16,516,388 77
	1833	22,713,755 11
	1834	18,425,417 25
	1835	17,514,950 28
	1836	30,868,164 04
	1837	39,164,745 37

N. B.—Cette dernière année comprend une somme de 5,610,0436 payée pour indemnités *trust funds* &c.

A cet état de dépenses qui n'a pas besoin de commentaires, le comité whig avait joint des extraits du message du président et du rapport du secrétaire de la guerre relatif à la formation d'une armée permanente de 200,000 hommes.

Le secrétaire de la guerre propose de diviser les États-Unis en huit districts militaires et d'organiser la milice de manière à avoir toujours dans chaque district une force active de douze mille cinq cents hommes et un autre corps de douze mille cinq cents hommes de réserve; ce qui formerait une force totale de 200,000 hommes armés et disciplinés.

L'âge des recrues de 20 à 37. Le temps de service [illegible] 25,000 hommes qui seraient libérés à l'expiration de leur terme de 8 ans.

Le président des États-Unis aurait la faculté de fixer le nombre des corps organisés, et en tels lieux qu'il lui plairait dans leurs districts respectifs sans autre restriction que de faire usage de cette faculté plus de deux fois par an.

On avait prédit en 1833 *que si le pouvoir exécutif avait une fois le contrôle absolu des fonds publics, il ne tarderait pas à avoir une armée permanente.* La prédiction, comme on voit, est en bonne voie d'accomplissement.

Le Canal de la Louisville et Portland qui a coûté $74,000—a produit en 1839, $160,364, pour droit de navigation, sur 1616 bateaux à vapeur et 579 bateaux plats, faisant en tout 2244 bateaux.

Les marchandises qui ont été transportées sur ce canal sont estimées à trente millions de piastres.

MEXIQUE.

La goëlette Southerner est arrivée hier dans notre port, venant de Matamoros d'où elle a fait voile le [illegible].

Nous n'avons reçu par cet arrivage aucune nouvelle importante.

Depuis la défaite des fédéralistes la communication avec l'intérieur est redevenue libre, ce qui a donné un peu plus d'activité aux affaires.

On parle diversement des intentions du gouvernement mexicain. Suivant quelques personnes il aurait toujours l'intention d'envahir le Texas; suivant d'autres, il aurait renoncé, momentanément du moins, à ce projet, pour porter toutes ses forces disponibles sur la province insurgée du Yucatan. Un seul fait paraît certain, c'est qu'il en est encore aux projets.

EXTÉRIEUR.

MINISTÈRE THIERS.—POLITIQUE DE LA FRANCE.

Le vote de la chambre sur les fonds secrets a signé au ministère du 1er mars son brevet d'existence, et pendant quelques mois au moins on peut être assuré de le voir rester aux affaires. Nous disons quelques mois parce que le nouveau cabinet est entouré de tant de difficultés qu'il lui faudra une habileté bien grande pour y faire face. La majorité qui a décidé son triomphe, ne lui est pas dévouée au fond; d'un instant à l'autre elle peut l'abandonner, et s'il n'a pas groupé autour du parti qu'il représente de fidèles auxiliaires, il court grand risque de ne pas vivre longtemps. Or si ses alliés sont incertains, si ses alliés ne le sont que par occasion, ses adversaires sont pleins de résolution, d'activité, de persistance; ils n'épargneront rien pour le renverser. Plaise à Dieu qu'ils n'y réussissent pas! Plaise à Dieu surtout que la gauche dynastique qui se range autour d'Odilon Barrot, que la petite fraction semi-républicaine dont le chef est M. Mauguin, et l'extrême gauche elle-même soient fidèles au cabinet que leur appui vient de consolider! Si jamais ces différentes fractions se séparaient du centre gauche, aurait lieu une réaction déplorable, qui serait peut-être suivie pour la France de fort sérieuses difficultés intérieures. Il est donc fort à désirer que le ministère du 1er mars se maintienne aux affaires. Ses intentions sont bonnes, on n'en saurait douter, dans le moment actuel il convient parfaitement au pays; il a le désir de satisfaire aux voeux de la majorité des Français, il saura faire prendre à la nation qu'il est appelé à représenter la véritable position qui lui convient parmi les puissances européennes.

Nous l'avons déjà dit plus d'une fois, la politique [illegible]

[illegible] M. Thiers a l'intelligence des grands intérêts de la politique européenne, et ce n'est pas seulement une intelligence de théorie, depuis plusieurs années il a été assez souvent mêlé aux affaires pour en avoir la pratique. Il a en outre l'immense avantage, à l'époque où nous sommes, de n'être lié à aucun système arrêté d'avance, de n'être enchaîné par aucun préjugé de race ou de légitimité, tout en sachant en tenir compte en cas de besoin, et d'avoir par suite une indépendance d'esprit fort réelle. Nous croyons donc qu'il est peu d'hommes aussi bien placés que lui pour diriger convenablement la politique extérieure de la France, et, nous le répétons, nous espérons que ce pays, qui éveille parmi nous tant de sympathies, sera enfin dignement représenté vis-à-vis des puissances étrangères.

Notre article sur le ministère Thiers était déjà livré à l'impression lorsque nous avons reçu un journal de Paris du 25 mars, qui contient le discours du président du conseil à l'ouverture de la discussion sur les fonds secrets. Ce discours qui prouvera à nos lecteurs que notre opinion n'est pas dépourvue de raison, se fait remarquer par une parole tout à la fois simple et ferme, par des explications fort sensées et un exposé de principes fort clair. Après avoir dit quelques mots de la chute du 12 mai, après avoir exposé les différentes combinaisons qui ont été infructueusement essayées pour le remplacer, M. Thiers ajoute:

Le cabinet que j'eus l'honneur de présenter au roi est pris tout entier dans les nuances intermédiaires qui s'étaient réunies pendant deux ans et demi pour former une opposition au 15 avril et au 12 mai.

On a dit que le cabinet avait laissé en dehors la portion la plus considérable de cette opposition au 15 avril. Je le reconnais. Il y avait dans l'opposition trois fractions considérables. Je ne veux blesser personne en ne parlant pas des autres fractions en dehors du mouvement politique du gouvernement. Je conviens que la portion la plus considérable de l'opposition est restée en dehors du cabinet; mais cette partie, nous le savions par son chef, était disposée à soutenir le cabinet qui sortirait du sein de l'opposition. Nous savions bien que ce cabinet aurait une tâche difficile, pour ne pas dire impossible, avec la chambre actuelle. Aussi avons-nous cru une transaction nécessaire.

Tout le monde reconnaît qu'il faut transiger. Il fallait donc placer le pouvoir dans la fraction la plus nombreuse de la chambre. Je vis donc le chef de l'opposition, il fut reconnu que l'opposition de gauche n'avait pas la majorité; dès lors il fut nécessaire de porter le pouvoir dans la portion intermédiaire de l'opposition. Il fut reconnu qu'une transaction serait utile, et elle a été faite dans l'intérêt du pays: il s'agit de savoir si cette transaction a été honorable.

On nous dit que la transaction était impossible, parce que l'opposition ne peut vouloir la conservation. S'il était vrai que dans cette chambre il y eût un parti conservateur et un parti qui voulût détruire, sans doute la transaction ne serait pas possible; mais heureusement cela n'est pas.

Je viens donc demander ici à tous les hommes amis de leur pays, à tous les hommes désintéressés, de faire une transaction dans l'intérêt du pays.

M. Thiers prend ensuite une à une les différentes questions intérieures qui préoccupent la France; il expose nettement comment il les comprend et comment il veut les résoudre, et il termine en disant qu'il ne saurait y avoir aucune division sérieuse sur les différents points qu'il a touchés. Il aborde ensuite la politique extérieure, et là encore il est explicite et ferme.

Quant à moi, je veux qu'elle soit glorieuse et ferme, la politique de la révolution; il faut qu'elle se fasse respecter par sa persistance et sa noblesse, et alors elle aura une force invincible.

Pour moi, qui suis enfant de cette révolution, et qui suis un des plus faibles de ses enfants, je veux qu'elle soit respectée et dans toute sa force.

Permettez-moi de le dire, je veux qu'elle soit grande et forte; je le veux, car je me glorifie de mon origine, sans elle je ne serais rien.

Je veux, je le répète, et tout le monde le voudra avec moi, qu'elle soit dans toute sa force; mais sans se jeter dans des guerres sans raison et sans but. Car personne, je le crois, ne voudra reconstruire le grand empire sans l'empereur, mais je veux qu'elle soit dans toute sa force et sa dignité.

Quant à la propagande étrangère, je n'en veux pas; je n'en ai jamais voulu, car je l'ai toujours regardée comme un crime. En effet, lorsque vous jetez des factieux à l'étranger, la révolution est accompagnée [illegible]

[illegible] relever la politique du pays d'après les tentatives que je soutenais lorsque j'étais dans l'opposition.

Le temps, qui emporte les choses et les hommes, a emporté les questions de la Belgique, d'Ancône et d'Espagne.

Il reste une immense question sans doute; mais heureusement pour nous, elle n'établit pas de division réelle entre nous. Personne en effet n'est venu vous proposer de détruire l'empire ottoman pour conserver le pouvoir du pacha d'Égypte. Tout le monde pense qu'il faut maintenir l'empire turc, mais aussi ce grand vassal, qui n'est pas un ennemi de l'empire turc, mais le boulevard de cet empire. Ainsi donc maintien de l'empire turc et protection à Méhémet-Ali.

On nous reproche, dit M. Thiers, en finissant, de nous être rapprochés de l'opposition. Rappelez-vous, messieurs, que la restauration croyait que si elle avait quelque chose de commun avec l'opposition, elle serait perdue; vous avez vu les résultats, et vous savez que dans cette opposition se trouvait l'illustre Perrier, qui a sauvé le pays.

Lorsque j'ai cru la révolution menacée, je suis entré dans le parti conservateur; mais dès que la liberté a été menacée, je m'en suis séparé, j'ai sacrifié ma position à mes convictions.

Aujourd'hui, que l'on sent le besoin de s'éclairer, de se rapprocher, le cabinet doit chercher à réunir les esprits, et en présentant au choix de S. M. je de le cabinet qui siège sur ces bancs, j'aurai rendu de grands services au pays, étant assez heureux pour le faire accepter par elle.

Un dernier mot, je répète que ce sont les transactions qui peuvent réunir les amis du pays, si dans cette pensée nous nous sommes trompés, nous tomberons; mais nous aurons du moins la conviction d'avoir fait notre devoir.

GRAND CONCERT.—Nous aurons mardi prochain à la Salle de l'Hôtel St. Charles, un grand concert vocal et instrumental qui présentera un fort et vif intérêt. Les artistes du Théâtre d'Orléans et ceux du Théâtre St. Charles se réunissent pour venir à l'aide de leur camarade, M. Jobey; ils seront secondés par des amateurs et par quelques artistes qu'on regrette d'avoir trop rarement l'occasion d'entendre. Tous mettront la plus grande ardeur à l'accomplissement de cette oeuvre fraternelle: aussi ne saurions-nous manquer d'avoir la soirée musicale la plus brillante et la plus complète. Nous ne parlerons pas de l'*ouverture de la Sémiramis* et d'une autre ouverture de la composition de M. Gabici, non plus que d'un quatuor de bassons et de plusieurs cavatines chantées par des artistes que nous avons l'habitude d'applaudir, mais nous vous dirons que Mme. Guiraud exécutera un air varié sur le piano et que les artistes réunis chanteront deux choeurs des *Huguenots*, de ce bel opéra dont nous avons vainement attendu la reprise cette année. Voilà certes deux bonnes fortunes que les amateurs de musique se garderont bien de laisser échapper. Avons-nous besoin d'ajouter qu'en cette circonstance le public doit faire comme les artistes et s'empresser de venir donner à M. Jobey un témoignage de sympathie. M. Jobey est depuis six années à la Nouvelle-Orléans, il s'est souvent fait applaudir; et les dilettanti n'ont pas oublié le succès d'un duo de la *Norma* arrangé par M. Gabici pour basson et haut-bois, duo que M. Jobey exécuta avec Vallière, cet artiste de tant de talent et qu'on a si vivement regretté. Notre public a prouvé maintes fois qu'on n'en appelait pas en vain à ses souvenirs et à sa bienveillance; nous sommes certains que mardi soir il ne se démentira pas et qu'il sera nombreux à l'Hôtel St. Charles.

VARIÉTÉS.

MŒURS TARTARES. UN SUPPLICE.

Au sud-est de la grande muraille de la Chine, et dans cette contrée immense où le fleuve Jaune prend sa source, vit un peuple brave, industrieux et policé. Le kan de la tribu des Karakalpas, la plus puissante de celles que bornent d'un côté les monts Belourg-tag (montagnes noires), et de l'autre les steppes d'Issim, Seghob-Mohelam a succédé à son père en 1832.

Quelques mois après son avènement, Seghob-Mohelam s'étant égaré à la chasse, entra dans une maison écartée de sa route, et y demanda un verre d'eau. Le maître du logis ayant reconnu le khan, se prosterna humblement devant lui et lui fit servir par sa fille aînée, nommée [illegible]

[illegible]

Et, sans attendre la réponse des deux cavaliers, il poussa lui-même son cheval avec vigueur et arriva bientôt, suivi de quelques-uns de ses officiers devant le palais de Naharinn.

L'avertissement qu'on venait de lui donner n'était que trop vrai. De cette demeure splendide il ne restait plus que des cendres encore fumantes. Le sang des chevaux et des esclaves égorgés formait un lac affreux au milieu de ce terrain brûlant. Cependant Seghob se jeta à bas de sa monture, et se précipita dans les décombres fumants du palais. Le premier objet qui s'offrit à ses regards fut le cadavre noirci, mutilé, de Naharinn. L'infortunée créature avait voulu échapper aux étreintes brûlantes de l'incendie; mais un coup de yatagan avait tranché sa vie sur le seuil du palais qu'elle cherchait à abandonner.

Il serait impossible de peindre la fureur qui s'empara de Seghob-Mohelam. Le jour même, il ordonna de faire assembler le conseil de justice (amred-fariz) afin de découvrir et de punir les coupables.

Peu de jours après, le conseil de justice s'assembla dans l'immense plaine des Nopals.

Ce conseil de justice est composé de vingt sept vieillards dont la sagesse, l'expérience et les lumières sont connues et vénérées de tous. A mesure qu'un membre de cette cour perpétuelle de justice meurt, la tribu à laquelle il appartient lui donne un successeur, choisi toujours parmi les vieillards les plus probes et les plus honorés. La naissance et la fortune sont considérées comme non avenues dans ce choix tout populaire.

Le hasnader lança dans toutes les directions des émissaires et des espions, et on arrêta trois frères kolkins (nobles d'origine) véhémentement soupçonnés d'être les auteurs du crime. Un enfant de dix ans, fils de l'aîné de ces kolkins, fut également arrêté.

Le président du conseil (tcha-fetiz) mit sous les yeux du conseil les diverses circonstances du crime, et on procéda à l'interrogatoire des accusés.

Les trois frères nièrent constamment leur participation au forfait qui leur était imputé; mais la candeur de l'enfant vint détruire tout l'échafaudage de leur défense.

—Quel âge avez-vous? dit le tcha-fetiz à la petite fille de Nadir Keheru, l'aîné des accusés.

—Dix ans.

—Votre nom?

—Nadir Kolang Ho.

Dites-nous ce que vous savez touchant l'affaire qui nous occupe, et dans laquelle sont impliqués votre oncle et votre père. Surtout prenez garde de mentir, car Dieu punit le mensonge et Mahomet le défend.

—Je ne mens jamais, et je dirai la vraie vérité.

—Parlez.

—Mon père et ses frères, quoique nobles, ne sont pas riches; ils ont éprouvé de grandes pertes depuis quelques années, et les manchous (voleurs de chevaux) les ont ruinés. Cependant ils n'auraient jamais pensé au mal, si une riche dame ne fut venue les trouver et les engager à faire ce qui a été fait.

—Qui vous a dit que ce fut une dame riche?

—Un soir j'étais à me reposer dans la tente de mon oncle Nadir-Fez; une dame, toute belle et magnifiquement vêtue, vint l'y trouver. "Eh bien! dit-elle, êtes vous décidé, enfin? (Moi je faisais semblant de dormir)—J'en ai parlé à mes frères, mais nul l'un ni l'autre ne veut consentir. La récompense promise leur paraît-elle trop peu considérable, je la double.—Ils prétendent, reprit mon oncle, sans se douter que je l'entendais, qu'il y a trop de risques à courir.—Aucun, interrompit la dame, si vous êtes pris, vous n'êtes tout et je serai là pour vous délivrer. N'avez vous pas confiance en moi? "Mon oncle lui répondit quelques mots très bas, et j'entendis qu'il se jetait à ses pieds. Je ne pus le voir, car je feignais toujours de dormir. La dame s'en alla ensuite. Mon oncle eut de fréquens entretiens avec ses frères, et ce fut trois jours après cette entrevue que le feu fut mis.

—Vous êtes un fidèle enfant de dire ainsi tout ce que vous savez. Continuez de parler avec sincérité, et Dieu et les hommes vous pardonneront, car vous avez, vous aussi, et malgré votre jeune âge trempé dans ce crime abominable; n'est-il pas vrai?

—Mahomet notre prophète, a écrit dans le Koran: "Obéis à ton père, et crains Dieu!" On m'a donné une torche enflammée, et j'ai mis le feu aux pavillons de Nahasinn. J'aurais bien voulu voir échapper ces pauvres animaux qui hennissaient et hurlaient pitoyablement dans les flammes; mais à mesure que je les faisais sortir, mon père les égorgeait. Mon oncle Nadir-Aloz brisait les meubles et tuait les esclaves.

—Qui a donné la mort à Naharinn?

—C'est Nadir-Fez, répondit l'enfant sans hésiter.

—Pourriez-vous reconnaître la dame qui s'est entretenue avec votre oncle dans sa tente?

—Je ne la reconnaîtrais pas exactement à ses traits, parce que, comme je feignais de dormir, je n'ai pas osé la regarder fixement; mais je la reconnaîtrais bien à sa prestance et à sa voix.

—Vous ne vous tromperez pas, vous en êtes sûre?

—Oh! non! sa voix me tinte encore dans les oreilles.

[illegible]

Toutes les femmes [illegible] parurent en effet quelques [illegible] vêtues de blanc, la tête couverte d'un long voile, en passant devant le tribunal auguste chacune répéta à haute voix un verset du livre saint.

Soixante-dix femmes avaient passé ainsi devant les juges, et il n'en restait plus qu'une, une seule.

Elle se mit à marcher, et répéta ce verset:

"L'ange de Dieu veille sur le juste et l'opprimé, et ne permet pas au crime de troubler le sommeil de l'innocence."

—Voilà la voix que j'ai entendue, s'écria l'enfant en se levant précipitamment.

Aussitôt deux narbeks (huissiers) firent tomber le voile qui couvrait le visage de la femme, et quelle ne fut pas la stupéfaction du conseil en reconnaissant la mère du kan Seghob-Mohelam. Tout le monde était terrifié. Le kan fut averti en toute hâte.

—La justice doit avoir son cours, dit-il, en descendant quelques minutes plus tard de cheval, à la porte de la tente du conseil; juges, prononcez librement selon votre conscience.

Le conseil se retira au milieu d'un long frémissement.

Cependant la mère de Seghob-Mohelam, foudroyée d'abord par cette accusation imprévue, cherchait par ses gémissements et ses larmes à attendrir son fils: "Naharinn avait pris des droits trop exclusifs sur ton cœur, lui disait-elle, mon amour maternel m'a aveuglée; pardonne-moi, tu ne sais pas tout ce qu'il y a de cruel dans une tendresse de mère méconnue."

Le kan restait impassible, et, debout, sur l'estrade abandonnée du conseil, il semblait ne prêter aucune attention aux supplications de sa mère.

Les juges enfin rentrèrent en séance, et leur silence solennel plana sur toute cette foule.

Le tcha-fetiz, debout, une main sur le coran, l'autre sur son cœur, prononça la sentence suivante:

"La mort mérite la mort; celui-là qui conseille le crime mérite un terrible châtiment.

"Donc, Mirza-Anound est condamné à avoir le poing coupé.

"Nadir-Fez, le tentateur de ses frères, est condamné à la décapitation.

"Kolang-Ho et Alo-Zar subiront pendant trois heures la peine du pal.

"Nadir-Kolang-Ho, tant à cause de son âge qu'en considération de ses aveux et révélations, est acquitté des trois peines."

Ce jugement sera immédiatement exécuté dans la plaine des Nopals où il a été rendu ce vingtième jour de la lune d'Ahmed (23 juin.)

Des cris déchirans se firent entendre aussitôt après le prononcé de cette sentence; c'étaient ceux de la mère du kan, qui implorait tour à tour son fils et ses juges. Mais Seghob-Mohelam, toujours impassible, ordonna que les préparatifs de l'exécution se fissent aussitôt.

Le cortège funèbre se mit, quelques momens après en marche vers un point plus élevé de la plaine, nommé le Habout-de-Kis.

Les huissiers du conseil de justice ouvraient la marche armés de gros bambous terminés par une sorte de trèfle d'or. Venaient ensuite les quatre condamnés, escortés par un fort détachement de soldats, puis le bourreau. Le conseil de justice arrivait ensuite et le kan, entouré de ses principaux officiers, fermait la marche. Une innombrable foule de peuple se pressait sur les pas du cortège, et courait en avant pour prendre place aux entours du tertre fatal.

Arrivés au Habout-de-Kis, et le bourreau ayant terminé ses sinistres apprêts, le greffier du conseil de justice (anor-tcha) se mit en devoir de faire par ordre l'appel des condamnés.

—Mirza-Anound est condamné à avoir le poing coupé; qu'il soit fait ainsi que la justice et Seghob-Mohelam l'ordonnent!

Au retentissement de ce nom vénéré de la mère du kan, une émotion générale parcourut l'assemblée: on respirait à peine; tous les vœux, toutes les âmes étaient arrêtés sur la malheureuse princesse.

Le kan se leva alors.

"Ma mère, s'écria-t-il, d'une voix qui fut entendue au loin dans la plaine, je vais acquitter la dette que vous devez à Dieu et aux hommes. Puisse le sacrifice que je vais faire en expiation de votre crime prouver, à vous et à tous, que la puissance du maître n'a point affaibli le respect et la tendresse du fils!"

Et, tirant son cimeterre, il appuya son bras gauche contre un tronc d'arbre, et, d'un seul coup, se fit sauter le poignet.

Des cris, des applaudissemens, des pleurs éclatèrent de toutes parts. Mirza se jeta aux pieds de son fils, et, tandis que le kan la relevait de la main droite, il tendait son bras gauche mutilé aux chirurgiens qui s'efforçaient d'étancher le sang.

—Maintenant, dit le kan, que la justice suive son cours. Ma mère a payé sa rançon, que les autres coupables paient le prix de leur forfait à leur tour.

Il remonta alors à cheval, tandis que les trois frères étaient livrés aux exécuteurs.

[*Gazette de St. Pétersbourg.*]

Marié le lundi 4 mai 1840, par le Révérend [illegible], M. ALEXANDRE BALDWIN à Melle. [illegible], tous deux de cette ville.

[illegible] Nous sommes autorisés à annoncer M. [illegible] comme candidat [illegible] de la paroisse de Jefferson [illegible]

[illegible] GRANDE LOTERIE DE LA LOUISIANE [illegible]

[illegible] PORT DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

EXPÉDIÉS.
Navire Chester, Vandyke, Philadelphie. Mote & Harris
[illegible] Henry Lee, Gardner, Kingston, Ja. [illegible]
[illegible] Lemont, Boston. [illegible]

ARRIVÉS.
Bateau remorqueur Shark, Martyn, des Passes.
" Porpoise, Davis, de la Passe S. O.
" Grampus, Martyn,
" Tennessean, Poulling, Passe N. E.
" Mohican, Heaton,
Navire Clyde, Theobald, du Havre, parti le 24 mars, sur lest.
Navire Perdonnet, Forte, du Havre.
Barque Fairfield, Cutts, de Boston.
Barque Iona, (ang.) Morrison, de Glasgow.
Brick Perseverance, Ranlett, de Boston.
Brick Mexican, Palsifur, de Salem.
Brick Ivanhoe, Almy, de Messine.
Brick Harbinger, Burgh, de Royal.
Brick Delia, Lindsay, de la Mobile.
Goel. Southerner, Gaylord, de Matamoras, avec $14,950 en espèces.
Goel. Minerva, Eddy, des Attakapas.
Goel. Pequot, Mason, de la Mobile.
Goel. Van Buren, Babcock, St. Marks.
Goel. John, Colson, de [illegible]
Goel. Annawan, Atkins, la Havane.
Goel. Columbia, [illegible], de la Mobile.
Goel. Mexico, Potter, du Bayou Lafourche.
Steamer Waterloo, [illegible], Davis, de Waterloo, Ala.
" Levant, Laurent, du Bayou Sarah.
" [illegible], James, de Louisville.
" [illegible], de Lafourche.
" Walker, Otway, de la Mobile.

MEMORANDA.
Expédié à New York pour ce port, 28 av., barque Osprey, Gaylord.
Arrivés à Boston, 25 av., brick Majestic et la goëlette Erie.

DERNIÈRES DATES.

New York	avril 28	Liverpool	avril 1
Boston	avril 27	Londres	mars 31
Philadelphie	avril 29	Havre	mars 27
Washington	avril 29	Paris	mars 26
Baltimore	avril 29	Bordeaux	mars 12
Charleston	avril 23	Madrid	mars 20
Vera Cruz	avril 15	Cadix	mars 2
Tampico	avril 16	Havane	avril 11
Mexico	avril 10	Houston	avril 21

AVIS—Un jeune homme qui est parfaitement bien connu dans cette ville, où il réside depuis huit années demande une place dans une bonne maison. Il pourra donner les meilleures recommandations, en s'adressant à M. A. au bureau de ce Journal. 8 mai—6

RAFFLE.
LA fameuse statue de Venus de Médicis, par Bartolini, sera tirée en une raffle, Mardi, le 12 courant, à 8 heures, dans la soirée, à la Bourse des Négocians, rue Royale. Les souscripteurs sont invités à être présents au tirage. Les billets qui ne seront pas payés avant le tirage seront rayés de la liste et vendus à l'instant même. ma—3

AVIS—La société qui existait entre les soussignés sous la raison de *Bousquet & Dégrange* est dissoute d'un commun accord, à partir de ce jour. Le sieur Dégrange sera seul chargé de la liquidation.
Nouvelle-Orléans, 6 mai 1840.
FELIX BOUSQUET,
J. DEGRANGE.
Les affaires seront dorénavant faites par le soussigné en son propre nom et pour son propre compte.
8 mai—3 J. DEGRANGE.

LES soussignés ont l'honneur de prévenir leurs amis et le public qu'ils ont commencé leur entreprise pour la construction de toitures, et qu'ils sont prêts à recevoir tous les ordres qui pourront leur être donnés pour couvrir les toits d'ardoises, de cuivre, de plaques de plomb, de ferblanc ou de zinc.—Ils ont également en main un assortiment des articles ci-dessus, qu'ils offrent à vendre en quantités au gré des acheteurs, aux prix des ventes en gros.
Toutes espèces de toitures seront faites et posées dans le plus bref délai par LYALL & DAVIDSON,
8 mai 150, rue des Remparts.

ASPHALTE.
LELOUP & CO., qui, les premiers ont introduit l'asphalte à la Nouvelle-Orléans, ont l'honneur d'informer le public qu'ils ont établi leur office, *Passage de la Bourse*. On trouvera à cet office des échantillons des divers travaux qu'ils exécutent avec les prix respectifs. Une expérience de tous les jours leur a permis de donner à leurs travaux toute la perfection qu'ils comportent jointe à une grande modicité dans les prix.
☞MM. Leloup & Co. se recommandent particulièrement à MM. les capitaines de steamboats pour la garniture en bitume du dessus de leurs chaudières: on peut se convaincre de l'utilité de ce procédé en allant examiner les travaux qui ont été exécutés à cet effet dans les steamboats *Prairie* et *Gen. Pratt.* 8 mai

LA Banque d'Orléans tire sur New York et Philadelphie
8 mai—3 J. B. HULLEN, caissier.

CLOUS—500 barillets clous de l'Est, à vendre par J. B. FIELD, 73, Bienville. 8 mai
TOILE A DRAPS—100 balles toile à vendre par WIGGIN & DAVENPORT, 23 Gravier. 8 m
MORUE—[illegible] morue blanche et fraîche, à vendre par ISAAC BRIDGE & Co. 134, Magasins. 8 mai
NOIX de muscade—500 livres, à vendre par P. A. GIRAUD, 12, Tchoupitoulas.
ESPRIT de Térébenthine, à vendre par P. A. GIRAUD, 12, Tchoupitoulas.
PORC—50 barils prime, 40 P. O. à l'inspection, à vendre par W. C. TOMPKINS & Co. 60 Camp. 8 mai
MAIS—500 sacs à vendre par J. VAIRIN & Co. [illegible]
RIZ—20 tierçons en magasin et à vendre par WOOD & SIMMONS, 80 Magasins. 8 mai
FARINE—500 barils farine superfine en bon état, en débarquement et à vendre par J. VAIRIN & Co. 26, rue Poydras.
SAIN-DOUX—[illegible] barillets sain-doux en feuilles, en débarquement et à vendre par J. VAIRIN & Co. 26, rue Poydras.
JAMBONS—100 barils jambons, plats côtés et épaules à vendre par JUSTUS VAIRIN & Co. 26 Poydras.
CORDES—200 rouleaux cordes du Kentucky et du Missouri, à vendre par JUSTUS VAIRIN & Co. 26 Poydras.
HABILLEMENTS—14 caisses habillements, en débarquement du brick Mississipi, à vendre par ISAAC BRIDGE & Co. 134, Magasins.
INDIGO—30 surons Caracas et 4 caisses Manille, à vendre par J. B. FIELD, 73, Bienville.
BRODEQUINS, Chapeaux et habillements, en débarquement du brick Detroit, à vendre par FROST & Co. 8, rue de la Douane. 8 mai
THE—200 boîtes thé impérial [illegible] 200 do du poudre à canon, à vendre par J. B. FIELD, 73, Bienville.
CHANDELLES—150 caisses chandelles de suif et 50 do blanc de baleine, à vendre par EDWARD SPRAGUE, 22, Douane. 8 mai
POISSONS salés—100 caisses et barriques morue, 10 barils saumon, et 10 barillets saumon, à vendre par EDWARD SPRAGUE, 21 Douane. 8 mai
TISSUS DU PAYS—50 balles toile à draps [illegible] à vendre par W. C. TOMPKINS & Co. 60 Camp.
VIN de Malaga doux—50 1/4 de barriques, à vendre par N. D. CHAMBERLIN & Co. 40, rue Gravier.
THE—10 demi-coffres de thé Pouchong, 100 boîtes de 13 liv. chaque thé impérial et poudre à canon, 200 do do 6 liv. do. do. à vendre par N. D. CHAMBERLIN & Co. 40, rue Gravier.
INDIGO—40 surons Carracas, à vendre par N. D. CHAMBERLIN & Co. 40, Gravier. 8 mai
LIQUEURS du Pays—200 barils eau de vie de 1ère et 2me preuve; 150 do genièvre et whiskey, 1ère preuve, à vendre par N. D. CHAMBERLIN & Co. 40, rue Gravier.
BRODEQUINS—22 caisses brodequins pour hommes et pour enfants, en maroquins et en veau et bottes, en débarquement du brick Mississipi, à vendre par ISAAC BRIDGE & Co. 134, Magasins.
MARCHANDISES SECHES—50 balles toile à draps d'Appleton, 30 do toile à chemises de Stock, 25 balles do de Watham, 4 caisses nankin en débarquement du brick Mississipi, à vendre par ISAAC BRIDGE & Co. 134, Magasins. 8 mai
HUILE de Sperm et Chandelles—5000 gallons huile de sperm d'hiver; 3000 do d'automne; 4000 do de printems, 10,000 do de baleine, d'hiver; et 700 caisses chandelles de blanc de baleine, à vendre par J. B. FIELD, 73, Bienville. 8 mai
VIN Rouge, &c.—200 quarts de barriques vin rouge; 100 barils eau de vie espagnole; 20 barils anisette; 50 do amandes à la princesse; 100 caisses raisins MR.; 3 barils haricots blancs; 12 caisses morues d'Ecosse, à vendre par J. B. FIELD, 73, Bienville. 5 mai
LIQUEURS DU PAYS—200 barils eau de vie et genièvre du pays; 40 barils eau de vie de pêches et 30 do whiskey du Monongahela à vendre par WOOD & SIMMONS, 80 Magasins. 2 mai
VIN de Malaga doux—400 quarts de barriques, à vendre à bas prix, par P. A. GIRAUD, 12, rue Tchoupitoulas. 8 mai
RAISINS—300 caisses raisins frais MR., de la marque de Vilches & Co. 300 demi dito dito, 140 caisses dito L, 8 balles amandes Mollère, venant d'être débarqués et à vendre par P. A. GIRAUD, 14, rue Tchoupitoulas. 8 mai
MAQUEREAUX et Saumons—150 barils No. 2, maquereaux de la Nouvelle Ecosse, 30 demi-barils saumoné No. 1, en bon ordre et à vendre par P. A. GIRAUD, 12, Tchoupitoulas. 8 mai
CARTES—Reçu aujourd'hui un nouvel approvisionnement de cartes à jouer, de différentes qualités; de émaillées de toutes grandeurs; de unies et en couleurs, à vendre par DAVID FELT & Co. 40, rue la Douane. 8 mai
LES personnes ayant des réclamations contre la faillite de François Verrier, sont priées de les présenter de suite au syndic soussigné, pour qu'il les fasse figurer sur le tableau de répartition. GEO. BERGEROT, syndic. 6, Royale, maison Musson. 8 mai—8
CARTONNAGE, cigares, etc.—300 boîtes en carton, 20 milliers cigares espagnols, 500 rames papier d'enveloppe, et 30 douz. boîtes de fantaisie, à vendre par EDWARD SPRAGUE, 22 Douane. 8 mai
HUILE—5000 gallons huile pure d'hyver, 5000 gallons idem d'automne, et 4000 gallons huile raffinée de baleine à vendre par WIGGIN & DAVENPORT, 23 Gravier. 8 mai
CLOUX—800 barils cloux de Fall River, de grandeurs assorties, à vendre par WIGGIN & DAVENPORT, 23 Gravier. 8 mai
SAVON ET BEURRE—200 caisses savon [illegible] et 20 fréquins beurre de Goshen, à vendre par WIGGIN & DAVENPORT, [illegible] 8 mai
FROMAGE—En débarquement de la galiotte [illegible] d'Amsterdam, à vendre par HAGEDORN & CRAMER. 7 mai
EAU DE COLOGNE—En débarquement [illegible] Stant Fries, à vendre par HAGEDORN & CRAMER. 7 mai
HARENGS EN PETITS BARILS [illegible] HAGEDORN [illegible]
CLOUS—500 barriques [illegible] à vendre par DAVID [illegible], 18 Douane. 7 mai
TISSUS DU PAYS [illegible]
COUTILS [illegible]
INDIENNES [illegible]
[illegible]

[illegible] par leurs souscriptions, ce grand et important projet.

Les ouvriers, qui sont particulièrement priés de souscrire au fond capital de la compagnie, pourront payer leur souscription en travaux, et jouiront d'autres avantages importants, ainsi qu'ils pourront s'en convaincre en se référant à la charte de la compagnie.

AVIS.
Les premiers souscripteurs à la Compagnie de Navigation et de Manufacture à Vapeur du Sud Ouest, sont priés de se réunir samedi, le 9 courant, à 11 heures a. m., à l'Arcade de Banks, dans la chambre des comités, pour prendre en considération des questions de la plus grande importance pour assurer le succès de la Compagnie. 7 mai—1

M. E. MANNE, 50, rue Conti, désirant liquider tout son stock, avant son départ, prévient ses amis et le commerce en général, qu'à partir de ce jour jusqu'au 20 courant, il traitera au dessous des prix coutans de France, des marchandises qui lui restent et qui consistent principalement en:
Châles filets riches et soie glacés à franges et dentelles, écharpes et colliers divers.
Gants, mitaines et [illegible] filet noir de couleurs brodées et unis.
Habillements d'enfants, filles et garçons.
Chapeaux paille, Italie, riz et cousus.
Pèlerines et cols brodés, montés et non montés.
Bonnets d'enfants.
Mouchoirs batiste unis et brodés pour mariage.
Robes Organdi couleurs, brodées.
Franges chenille pour garnitures de châles.
Dentelles noires et blanches.
Gros de Naples et taffetas noirs.
Châles brochés et imprimés.
Eventails nouveaux.
Bijouterie fausse.
Etoffes de coton pour meubles et bordures.
Mérinos dits satins laine, pour habits et pantalons.
7 mai—6

BUREAU DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE COMMERCIALE.
L'ASSEMBLÉE annuelle des actionnaires de cette Institution sera tenue au Bureau de la Compagnie, No. 40, rue des Magasins, le lundi 11 du courant, à onze heures du matin. AND. C. AMSTRONG, Secrétaire. 4 mai—6

A VENDRE par L. Barthe, 54, rue Toulouse—150 barriques vin de Marseille, 1ère qualité, importé par la Rose Julienne; vieille eau de vie de Cognac, précieuse, en barils de 30 galons. Cette eau de vie est excellente pour les tables. Genièvre de Hollande 1ère marque, barils de 30 gallons; très vieille eau de vie de Cognac, [illegible] en paniers à des prix avantageux. [illegible] 7 mai.

GENIEVRE DE HOLLANDE—300 pipes genièvre de Hollande de qualité supérieure, marques du Alembic, Lion et Hesse, importés directement, à vendre à des conditions libérales par HUGO C. GILDEMEESTER, 45, rue Bienville.
Ainsi que 50 pipes eau de vie des marques Hopes et Vine en débarquement de la goëlette Stant Friets. 6 mai

LES soussignés offrent à vendre à des conditions avantageuses, les marchandises suivantes, pour clore plusieurs comptes:
150 colis fayences assorties—10 do verreries assorties—50 barils ciment romain—4 balles couvertures anglaises de nègres; 5 do do tapis; 1 do habillements pour nègres—12 caisses feuilles de cuivre de 16 à 34 onces; 4 do braziers de 12 à 15 feuilles; 30 caisses plaques de fer blanc; 60 paquets tôles assorties, 1000 briques à feu, pointues; 100 boîtes peinture noire, à vendre par S. HEATH & Co. 92, rue du Camp. 6 mai

PORC—200 barils mess, 20 demi barils do; 200 barils M. O. et prime et 150 do. têtes de cochons, à vendre par MAHARD & BROTHERS, 38, Nouvelle Levée. 7 mai
BŒUF EPICE ET LANGUES—100 demi barils bœuf épicé et 20 do. de langues, à vendre par MAHARD & BROTHERS, 38, Nouvelle Levée. 7 mai
BONNETTERIE—Bas de coton de fantaisie, bleus, noirs et de fil pour dames; do. pour enfans et demi bas, à vendre par HAGEDORN & CRAMER, 50, rue Bienville. 7 mai
GENIEVRE—250 pipes genièvre de Hollande de marques bien connues, en débarquement de la galiotte Stant Fries, d'Amsterdam, à vendre par HAGEDORN & CRAMER, 50, rue Bienville. 7 mai
MOUSSELINES blanches unis et de fantaisie Cambrics, jaconas, toiles à chemise blanche et non blanchie, à vendre par CLASON & VLES, 44 Chartres angle.
HARICOTS BLANCS et cranberries—50 barils haricots blancs du Nord, 50 demi barils cranberries, 50 1-4 do do à vendre par DAVIS & HOBART, 18 Douane.
SEL—[illegible] sacs fins Platina et Woodstock [illegible] de Liverpool en débarquement [illegible]
SEL—4000 sacs sel fin et gros de Liverpool, en débarquement et à vendre en quantités au gré des acheteurs, par E. F. JENKINS, Enc. Poydras et Magasins.
SEL—5000 sacs de 2 boisseaux chaque, sel des îles Turques, à vendre en quantités au gré des acheteurs, par E. F. JENKINS, Enc. Poydras et Magasins.
LE soussigné, négociant en sel a constamment en main, un approvisionnement de sel fin et gros de Liverpool et des îles Turques, à vendre en quantités au gré des acheteurs, par E. F. JENKINS, Enc. Poydras et des Magasins.
[illegible] DE HAARLEM assortis, du No 11 au No 27—20 caisses, à vendre par HUGO C. GILDEMEESTER, 45, rue Bienville. 7 mai
SUCRE ET MELASSE—Une récolte supérieure, de sucre, et huit milliers de mélasse à vendre par WILLIAM G. HEWES & Co. Rue Notchez.
ACIER Allemand—garanti de Husenclener, en magasin et à vendre par HUGO C. GILDEMEESTER, 45, rue Bienville.
TOILES d'Emballages—300 pièces de 40 pouces toiles d'emballage, bonne pour emballer du tabac, à vendre à bas prix pour clore une consignation par HUGO C. GILDEMEESTER, 45, rue Bienville.
TOILES et Cordes d'emballage—164 pièces de toile, 75 rouleaux de corde en débarquement du steamer Wm. French, à vendre par SAM. BELL, 80, rue des Magasins.
BLANC de Plomb—2000 barillets extra et No 1, et 100 barriques de do de la manufacture de Lewis de Philadelphie, à vendre par JARVIS & ANDREWS. Enc. Commune & Tchoupitoulas. 6 mai
PAPIER pour cigarite—20 barils, à vendre par J. M. CABALLERO, 32, Vieille Levée.
SUCRE Havane blanc, en magasin et à vendre par J. M. CABALLERO, 32, Vieille Levée.
CIGARES de la Havane, Regalias, Canones, Impériales Trabucos, Bayonetas et autres, à vendre par J. M. CABALLERO, 32, Vieille Levée.
CAFE de la Havane, en magasin et à vendre par J. M. CABALLERO, 32, Vieille Levée.
TRAITES sur New York à 90 jours de vue, à vendre par EDMOND AUSTIN & JOHN E. LODGE, 90, Gravier.
EN débarquement du navire Oglethorpe 24 caisses sel anglais pour la table.—Patente à Carter de J. Davison à Edinburg, à vendre par KENNEDY, DUREL & Co. Toulouse, No. 62.
TRAITES sur New-York de 1 à 60 jours de vue, à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 82, rue Gravier.
VINS de Marseille, reçu et à vendre par le soussigné, 300 barriques marque Bergasse et Grousset. A. MOLIER, 83, St. Louis.
LARD—100 barriques, Jambons, plats côtés et épaules à vendre par J. VAIRIN & Co. 26, Poydras.
PRUNES—15 caisses de prunes sèches, premier choix de 10 à la livre, à vendre au débarquement du navire Agénoria de Bordeaux par LOISON & SILVESTRE, 73 Royale.
VIN DE CHAMPAGNE, véritable H. Vivès de Reims, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 73 Royale.
SALSEPAREILLE!!!—4000 livres de Salsepareille nouvelle récolte, reçue par la goëlette Wether, à vendre par L. DELOCHE, encoignure Dumaine et Bourbon. 30 avril
EN débarquement du navire Oglethorpe, 24 caisses sel anglais de table patenté, à vendre par KENNEDY, DUREL & Co.
POIS DE VACHE—200 sacs graines de pois [illegible], à vendre par J. A. BARELLI & Co.
TRAITES sur New-York, à vendre par ANDREWS & [illegible] Camp.
UN envoi de plomb de chasse et [illegible] saumons, à vendre par [illegible] & Co. 47, Bienville.
AVIS—Toutes personnes [illegible] réclamations contre la succession de [illegible] dûment attestées, [illegible] C. BROWER, Curateur. 24 avril—15
SANGSUES—[illegible] de choix à vendre en gros et en détail [illegible] à la pharmacie de [illegible] PEYCHAUD, 123, rue Royale.
LARD—[illegible] prime de l'Ouest, récemment reçu, à vendre par JOHN A. MERRITT, 83, rue du Camp.
VOITURES—Nouvellement reçu, une quantité de barouches, cabriolets à 4 roues, et waggons des meilleurs façons, à vendre par H. BEACH & Co. 14, rue Royale.
EAU DE VIE—50 barils eau-de-vie 1re preuve, en débarquement et à vendre par N. F. COMLY, 97, rue du Camp.
AVIS—Le soussigné ayant découvert le moyen [illegible] par un nouveau procédé les perruques d'hommes et de dames, les toupets, bandeaux [illegible] GUEDON, Coiffeur, rue de Chartres, 150 [illegible]
[illegible]

[illegible] Le bureau sera ouvert à [illegible] heures [illegible] les personnes qui se trouveront dans le jardin à l'ouverture du bureau seront priées d'y passer pour prendre un billet d'entrée.
Prix d'entrée par personne 25 cents.
Les enfans au-dessous de [illegible] ans ne paieront que moitié. Prix de la contredanse à la Walse [illegible] 12 1-2 cents.
Par ordre.—Toutes les personnes qui entreront avec des cannes, parapluies, ombrelles, &c., seront tenues de les déposer en entrant à la porte moyennant une rétribution de 6 1-4 cents.
L'établissement sera constamment pourvu de glaces, sorbets, &c.

POUR ST. LOUIS, Alton et les ports intermédiaires—Le steamer LOUISVILLE, capitaine John Moore partira aujourd'hui, à midi. Pour passage seulement, s'adresser au capitaine à bord, en face de la rue Poydras, ou à JOHN A. MERRITT, 83, Camp. 8 mai

POUR ALEXANDRIE, Natchitoches et les ports intermédiaires, par la rivière aux Cannes et la petite Rivière—Le steamer JOHN LINTON, capt. F. T. Kimball partira pour les ports ci-dessus, lundi le 11 courant, à 4 heures P.M. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face de la rue du Canal ou à BLAIR & BATTERFIELD, 91, rue des Magasins.

POUR LOUISVILLE.—Le steamer AMBASSADOR, capt. John A. Holton, partira positivement dimanche, le 10 courant, à 10 heures A. M. Pour fret ou passage, s'adresser à bord en face de la rue Poydras ou à H. E. LAWRENCE, 29, Nlle. Levée. 8 mai

POUR VERMONVILLE, Perry's Bridge, &c.—Le steamer WASHINGTON, capt. Wheeler, sera prêt à recevoir du fret pour les ports ci-dessus et tous les ports intermédiaires, lundi, le 11 courant, et partira sous peu. J. HALL & A. B. BEIN, 19, Nlle. Levée. 8 mai

POUR LA HAVANE.—Le steamer NATCHEZ, capitaine J. Swiler, partira positivement dimanche matin, le 10 courant, à 9 heures A.M. Pour passage, s'adresser à bord, ou à VAN WYCK & Co. 35, rue du Camp. 7 mai

POUR LITTLE ROCK, Van Buren, Fort Smith et Fort Gibson.—Le steamer LITTLE ROCK, capt. Perrywell, partira pour les ports ci-dessus et les ports intermédiaires, vendredi, le 8 courant, à 4 heures. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, à l'extrémité de la rue de la Commune, ou à W. S. BROWN, 26, Gravier. 7 mai

POUR LITTLE ROCK, VAN BUREN, Fort Gibson et Fort Smith (Ark.)—Le steamer JOHN JAY, capitaine H. Mason, est du jour en jour attendu et partira pour les ports ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à WM. S. BROWN, 26 Gravier. 4 mai

POUR NANTES. Partira le 10 courant la barque française ZAMPA, capitaine Delaigue. Pour passage s'adresser au capitaine à bord vis à vis la rue St. Philippe. 8 mai—3

POUR NEW-YORK.—Le brick COHANCEY, capitaine Moore, ayant son fret engagé partira pour le port ci-dessus le 12 courant. Pour passage seulement, s'adresser à HENRY TETE, 13, rue Conti. 8 m

ON DEMANDE.—On désire acheter une goëlette, d'une marche supérieure, jaugeant de 90 à 100 tonneaux, et ayant une chambre pour passagers. S'adresser à Mr. Buisson, au coin de la rue Ste-Anne et la rue Bourbon, chez Mme. Gicquel. 9 mai—6

POUR GLASCOW—Passage seulement.—Le trois mâts MASSACHUSETTS, cap. Shebbel, partira le 20 courant. Pour passage seulement, s'adresser à bord, en face de l'Hôtel des Monnaies ou à G. BEDFORD & BECK, 24, rue de la Douane. 9 mai

POUR TAMPICO—Paquet régulier, (1er navire)—La goëlette fine voilière G. H. WETTER, capitaine Delvaille, partira pour le dit port, lundi prochain 11 du courant, pour balance de fret et passage, ayant de beaux emménagements pour passagers, s'adresser au capitaine, à bord ou à JOHN CROSBY, No 28, Camp. 8 mai

POUR LE HAVRE.—Le trois mâts PELERIN, capt. Besson, partira pour le port ci-dessus. Pour passage, s'adresser à S. & J. P. WHITNEY, 75, rue du Camp. 7 mai

POUR PHILADELPHIE.—Le brick LEONORA, capt. Shard, partira la semaine prochaine. Il peut prendre 15 passagers, s'adresser à S. & J. P. WHITNEY, 75 rue du Camp. 7 mai

POUR BILBOA, Espagne.—Le brick CITIZEN, capt. Thing, partira sous peu. Pour passage, s'adresser à S. & J. P. WHITNEY, 75, rue du Camp. 7 mai

A FRETER.—Le trois mâts MASSACHUSETTS, capitaine Shebbles, du port de 1600 balles de coton, est prêt à prendre une cargaison. Pour les conditions, s'adresser à G. BEDFORD & BECK, 24, rue de la Douane. 7 mai

A FRETER.—Le brick FRANCIS J. BECK, capitaine Stockpole, du port de 500 balles de coton, sera prêt à charger dans quelques jours. S'adresser à G. BEDFORD & BECK, 24, rue de la Douane. 7 mai

POUR LA HAVANE.—Le beau brick fin voilier APALACHICOLA, capitaine Foutrel, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour la balance du fret ou passage, s'adresser à A. CAPDEVIELLE & Co. [illegible]

POUR LE HAVRE.—Le beau navire L'UNION, de Bordeaux, capitaine Demandé, ayant de vastes et beaux emménagemens partira pour cette destination le 20 mai. S'adresser pour passage seulement au capitaine à bord, ou à R. A. LEFEBVRE & Co. 10, rue Toulouse. 6 mai

POUR HAVRE. Le trois-mâts SWITZERLAND, capitaine Hunt, peut prendre 100 balles de coton. S'adresser à bord ou à GEO. GREEN & BROTH. 26, rue du Camp. 5 mai

POUR LE HAVRE—Le navire paquebot CREOLE, capt. James Dilingham, peut encore prendre quelques passagers, il partira positivement le 10 courant, s'adresser à bord ou à F. PERRET. 50, rue Toulouse. 5 mai

POUR BORDEAUX—Le navire fin voilier OLIVE & ELIZAH partira pour ce port sous le plus bref délai, et peut prendre l'équivalent de 160 balles de coton. S'adresser au capitaine à bord, ou à JOHN S. D. FEHRMAN, No. 26 Bank Place. 2 mai—4

POUR LE HAVRE (Passage seulement) Le navire français [illegible], capitaine Bienvenu, partira positivement le 15 [illegible] ayant son chargement engagé. Pour passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser au capitaine, à bord, vis-à-vis la rue Ursuline, ou à J. JORDY, 118, Royale. 29 av—10

EN CHARGE POUR MARSEILLE—Le navire français ROSE JULIENNE, capitaine A. Lombard. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à son bord, ou à J. P. BONNET, 3, rue Royale. 30 avril

POUR LE HAVRE—Passage seulement—Le navire de première classe fin voilier RUBICON, capitaine Rogers, partira positivement le 8 mai prochain, et peut encore prendre quelques passagers. S'adresser au capitaine à bord ou à CHEVREMONT & Co, 6, rue Royale. 29 avril

POUR BORDEAUX—Le beau navire français la LYDIE, capitaine Mallhos, partira pour cette destination le 15 mai fixe. Pour fret de 300 balles coton ou passage, s'adresser au capitaine à bord vis à vis le marché aux légumes ou à BOUTIN, GALLY & Co., 79 Toulouse. 29 a

POUR NANTES. Passage seulement—Le beau navire LA NATHALIE, capt. Julian, partira positivement le 19 mai prochain, ayant son chargement engagé. Pour passage, ayant de superbes emménagemens, s'adresser à A. CAPDEVIELLE & Co. 19, Toulouse. 29 av

POUR GIBRALTAR. Passage seulement—Le navire [illegible], Ryan, ayant son chargement engagé partira [illegible] pour passage, s'adresser à A. CAPDEVIELLE & Co. 19, Toulouse.

POUR LE HAVRE—Passage seulement—Le navire français [illegible] OSCAR, capitaine [illegible], partira positivement le 10 mai prochain, ayant son chargement engagé. Pour passage [illegible] vis à vis la rue de l'Hôpital, ou à J. JORDY, 118, Royale. 29 av—12

AVIS des consignataires [illegible] R. A. LEFEBVRE & Co. No. 10, rue Toulouse.
[illegible] R. A. LEFEBVRE & Co.
[illegible] HUGO C. GILDEMEESTER.

MAIRIE DE LA NOUVELLE ORLEANS.
EN vertu d'une résolution du Conseil de la 1re municipalité, avis est donné que lundi, 11 mai prochain, à midi, au bureau de la mairie, il sera procédé à l'adjudication au rabais de l'entreprise du nettoiement des rues de la dite municipalité ainsi que de la réparation des rues, conformément aux ordonnances sur cette matière. La dite adjudication sera faite pour le compte et risque de MM. A. Sourd et J. Gerl et pour le reste de la durée de leur contrat.
Nouvelle Orléans 30 avril 1840.
2 mai C. GENOIS, maire.

MAIRIE DE LA NOUVELLE ORLEANS.
Conseil de la municipalité no. 3.
Séance du 23 avril 1840.
RESOLU par le conseil de la municipalité no. 3, Que le maire est autorisé à faire annoncer [illegible]
CUVELLIER [illegible]
Approuvé le 28 avril 1840. C. GENOIS, maire.
[illegible]
Nouvelle Orléans, le 30 avril 1840. C. GENOIS, maire.
2 mai—10

HOTEL DE MANDEVILLE.
LE soussigné a l'honneur d'informer le public, qu'il fera l'ouverture de son hôtel le 15 mai.
Prix de la pension par mois [illegible]
Enfans et domestiques 30
Par jour [illegible]
On y trouvera maisons de bains, salle de billard, écuries, remises etc. P. DAVID.

EN débarquement du navire Zampa et à vendre par les soussignés:
1500 Boîtes sardines à l'huile,
24 demi-bains en zinc,
20 douzaines peaux de veau cirées.
E. A. GARNIER, 101, Royale. 30 av—7

MACARONI & VERMICELLI—25 caisses macaroni et vermicelle marque "Garrel aîné", à vendre au débarquement du navire la Lydie, de Bordeaux, par LOISON & SILVESTRE, 73, rue Royale. 2 mai

CHANDELLES DE BLANC DE BALEINE [illegible] de New-Bedford [illegible] WALTON & COGHAY [illegible] Nouvelle Levée.

PEINTURES, VINS, FRUITS, LIVRES [illegible]

PIERRES A PAVER [illegible]

[illegible]

IL sera vendu samedi [illegible] à 10 heures [illegible] les objets ci-après: linge de corps, habits, livres, tableaux, fusils, pistolets, bretelles, [illegible] miroiterie, parfumerie, [illegible] tabletterie, broderies de Nancy [illegible] articles.
Conditions—Comptant au dessous de $300, et au dessus à 60 jours en billets endossés à satisfaction. 7 mai

PAR L. A. GARIDEL.
SAMEDI, 9 du courant, il sera vendu, à midi, à la Salle des Bains de la Bourse St-Louis, rue St-Louis,
La maison en briques à étage, la cuisine en briques à étage, et autres dépendances, situées à l'encoignure des rues Esplanade et Levée, maintenant occupée par le Bureau de la Banque des Citoyens.
La maison basse en briques, la cuisine et autres dépendances, attenant et face à la rue de la Levée.
Le tout devant être démoli et enlevé dans les 21 jours qui suivront l'adjudication.
Conditions.—Un tiers comptant, et la balance à 60 jours de crédit en billet endossé à satisfaction.
On se réserve tous les ferremens de la voûte existant dans la maison de Banque. 7 mai—3.

PAR HEWLETT & CENAS.
Vente de coton avarié.
IL sera vendu samedi, le 9 courant, à 8 heures, dans la cour de M. Penn, dans la rue des Magasins: 46 balles de coton avarié, vendues pour compte de qui il appartiendra.
Conditions, comptant. 7 mai

Vente positive de vins, liqueurs &c. pour clore une consignation.
PAR J. A. BEARD.
IL sera vendu à l'encan, vendredi, le 8 courant, à 10 heures A M au magasin de meubles de J. A. Beard & Co., rue de la Commune, en face du City Hôtel, les marchandises suivantes vendues sans réserve pour clore des consignations:
17 pipes genièvre de Hollande de qualité supérieure.
60 barils genièvre de printemps de Baltimore.
33 do vieille eau de vie de pêche, très fine.
15 1/2 do do do do
2 1/2 pipes do do do do
10 barils vieux whiskey de Monongahela.
2 barriques eau de vie de Cognac.
13 1/4 de barriques vieille eau de vie française, marque Dénol.
25 do do vin de Madère.
6 do do Ténériffe.
10 1/2 barils vieux vin de Porto.
20 1/2 pipes eau de vie du pays.
6 1/4 de barriques do
17 boucauts rum de la Nlle-Angleterre
44 barils do
30 1/4 de barriques vin de Malaga sec
23 barriques huile d'été,
26 caisses moutarde de Londres.
71 do tabac à chiquer,
200 do savon No 1, de Gould,
125 balles étoupe,
50 milliers cigares de la Havane, [illegible]
50 sacs de piment.
Conditions—Toutes sommes au-dessous de $300 payables comptant, de $300 à 600, 60 jours, et au dessus de cette somme en billets endossés à satisfaction. 6 mai

PAR HEWLETT & CENAS.
IL sera vendu, lundi, le 11 courant, à midi à la Bourse St Louis: La carcasse des machines du steamer ALABAMIAN [illegible] sombré dans la rivière rouge [illegible] Natchitoches. Pour de plus grands détails, s'adresser au bureau de la Compagnie d'Assurance des Négocians. 6 mai

PAR VINCENT, VIGNIE & DE FERIET.
Vente de Syndic.
EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour du Commerce, rendu dans l'affaire de F. Maxent contre ses créanciers, en date du 7 avril 1840, et à la requête de M. G. Wattelle, syndic des dits créanciers, il sera vendu le samedi 6 juin 1840, à midi, à la Bourse de Cité rue St-Louis, entre les rues Royale et Chartres, deux lots de terre, situés dans le faubourg Delord, dans l'îlet compris entre les rues Delord, Magasins, Poeyfarre et Camp, et désignés d'après les Nos. 5 et 6, sur un plan dressé par L. Bringier, arpenteur général. Le lot No. 5, ayant 28 pieds de face sur la rue des Magasins, sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles, le lot No. 6, ayant 27 pieds de face sur la rue des Magasins, sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles mesure américaine, ensemble avec le Théâtre Allemand, bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.
Termes et conditions.
Quatorze cent quarante piastres avec intérêt à 6 pour cent par an, du 10 mai 1836, payables comptant; l'acquéreur ou acquéreurs devront assumer les paiemens des billets suivants, savoir deux billets de trois cent soixante piastres, datés du 10 mai 1836, payables le 10 mai 1841, deux billets de même date et somme chaque, payables le 10 mai 1842, deux billets de même date et somme, chaque payable le 10 mai 1843, deux do. de même date et somme chaque, payables le 10 mai 1844; deux do. de même date et même somme chaque payables le 10 mai 1845, et deux autres do. de même [illegible] mai 1846, chacun de ces billets portant un intérêt à raison de 6 pour cent l'an, de la date ci-dessus mentionnée (le 10 mai 1836), avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement, la balance, payable comptant. Les billets qui ne seront pas payés à leur échéance, porteront un intérêt à raison de 10 pour cent l'an, et ce, comme clause pénale seulement.
Les actes de vente seront passés pardevant Laroque Turgeau, not. pub., aux frais des acquéreurs.
6 mai—6, 6,13,20,27,3,6j

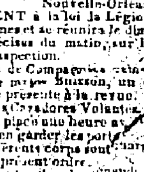

LÉGION DE LA LOUISIANE.
Nouvelle-Orléans, 4 mai 1840.
CONFORMÉMENT à la loi la Légion de la L[illegible] prendra les armes et se réunira le dimanche, [illegible] courant, à 8 heures précises du matin, sur la Place d'Armes pour la revue d'inspection.
Les commandans de Compagnies [illegible] l'État-major de brigade, le major Buisson, un contrôle de chaque compagnie présente à la revue.
La compagnie des Cazadores Volantes, capitaine [illegible], se rendra sur la place une heure avant la [illegible] fermer la grille et en garder les portes.
Les chefs des différents corps sont chargés [illegible] qui le concerne du présent ordre.
Le lieutenant colonel commandant, [illegible]
L'adjudant major de la Légion, [illegible]
5 mai

LANCIERS [illegible]
LA Compagnie [illegible] dimanche prochain, 10 du courant, à 6 heures [illegible] grande tenue et pantalon blanc, uniforme, avec armement au complet, et les pistolets [illegible] de 12 cartouches à balle de calibre. On [illegible] d'être ponctuels à l'heure ci-dessus indiquée [illegible] la compagnie se mettra en marche [illegible]
Par ordre du [illegible]
5 mai

[illegible]

CHANGE sur Paris, à vendre par BOUTIN, GALLY & CO. 7 mai
FARINE—2000 barils à bord, à vendre par G. DORSEY, 44, Nouvelle Levée.
PORC—300 barils mess, M. O. et prime, à vendre par G. DORSEY, 44, Nouvelle Levée.
SAIN-DOUX—300 barillets sain-doux en feuilles, à vendre par G. DORSEY, 44, Nouvelle Levée. 7 mai
TRAITES SUR CINCINNATI à vue et sur New-York à cinq jours de vue, à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 82, rue Gravier.
FARINE—100 barils farine superfine, à vendre par C. S. HARRISON & CO. 24, rue Poydras. 7 mai
LARD—300 boucauts jambons enveloppés de Cincinnati à vendre par MAHARD & BROTHERS, 38, Nouvelle Levée. 7 mai
BŒUF—Prime M.O. en barils et demi-barils, à vendre par MAHARD & BROTHERS, 38, Nouvelle Levée.
SAIN-DOUX—50 barillets sain-doux en feuilles de Cincinnati, à vendre par MAHARD & BROTHERS, 38, Nouvelle Levée. 7 mai
GUINGANS ET ARABI[illegible] à vendre par HAGEDORN & CRAMER, 50, rue Bienville. 7 mai
LISTADOS [illegible] HAGEDORN & CRAMER, 50, rue Bienville. 7 mai
TOILE D'URLANDE 4-4, 4-4 et 3-4 toile écrue, et coutils [illegible], à vendre par HAGEDORN & CRAMER, 50, rue Bienville. 7 mai
MOUCHOIRS—Un assortiment de mouchoirs imitation Madras, à vendre par HAGEDORN & CRAMER, 50, rue Bienville. 7 mai
GRAND ASSORTIMENT D'OISEAUX, des 4 parties du Monde, ainsi que des cages de toutes grandeurs, à vendre pour cause de départ à des prix modérés, rue St. Pierre no. 21, en face la place d'Armes. J. B. RUSCONI.

[illegible] la quantité de mets qu'il préserve de la chaleur dans l'année, est de beaucoup au-dessus du coût d'achat. Le soussigné reçoit constamment des réfrigérateurs de tous prix du fabricant lui-même. W. R. CARNES, 35, Bienville. 16 avril—1m

RAWDON, WRIGHT, HATCH & EDSON,
Graveurs de Planches de Billets de Banque,
A la Nouvelle-Orléans.
PLANCHES DE BILLETS DE BANQUE, Bonds d'Emprunts, Lettres de Change, Certificats de Dépôts et d'Actions, Checks, Sceaux, &c, gravés avec promptitude, dans le meilleur genre qu'ils les fassent dans leur atelier à New-York, et aux prix accoutumés.
Ils ont constamment en main, du papier de billets de banque, qualité supérieure.
Leur atelier est à l'encoignure des rues Royale et du Canal.
Nouvelle-Orléans, 1er, novembre 1839.
21 Janvier—1an.

LES soussignés offrent à vendre, les articles suivans, reçus par les derniers arrivages de Bordeaux.
80 barriques vin Montferrand,
66 demi barriques vin Haut Barsac,
[illegible] do. vin Haut Sauterne,
100 caisses vin St. Julien Médoc,
150 do do Margaux,
32 caisses vin de Madère,
45 demi barriques vinaigre blanc [illegible]
LAMBERT BERGIER & [illegible] Encoig. St. Louis et [illegible]
2 mai

VAISSEAUX—Les soussignés ont reçu un [illegible]

[illegible]

[illegible] Conditions, comptant.

SAMEDI prochain, le 9 courant, [illegible] Il sera vendu: 33 actions du fonds capital de la Compagnie [illegible] payée par l'acheteur. Conditions [illegible] 60 jours en billets [illegible] 6 mai.

PAR B. B. SYKES.
IL sera vendu samedi [illegible] Levée, près des bâtisses du triangle, [illegible] caisses morues blanches et [illegible] du brick Mississipi.

PAR B. B. SYKES.
IL sera vendu samedi, le 9 courant, [illegible] Banks, rue des Magasins: L'esclave EVELINA, âgée d'environ 22 ans, [illegible] bonne blanchisseuse et repasseuse, [illegible] maison. Le propriétaire, [illegible] vend parce qu'il n'a pas d'emploi pour elle; il la garantit contre tous les vices et maladies prévus par la loi. Conditions—1-3 comptant, la balance à 6 mois de crédit en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

PAR J. B. BLACHE.
IL sera vendu samedi, le 9 courant, à 10 [illegible] magasin d'encan, no. 29, rue Conti: Un assortiment de [illegible] sorties et bon teint.

PROPRIÉTÉS DE VALEUR.
PAR J. A. BEARD.
IL sera vendu, à l'encan, samedi, le 9 [illegible] Salle des Bains de la Bourse St-Louis [illegible] Trois lots de terre situés près de la [illegible] de fer du lac, Pontchartrain et [illegible] faubourg Franklin, dans l'îlet borné par les rues de [illegible] pieds de profondeur. [illegible] Et un lot situé dans la rue [illegible] sur 120 pieds de profondeur. Conditions—Un quart comptant, la balance [illegible] de crédit, en billets endossés [illegible] à raison de 6 pour cent par an.

PAR J. B. BLACHE.
IL sera vendu, Mardi, le 14 [illegible] rue St. Louis, entre Chartres et Royale [illegible] Le nègre EDMOND, âgé de [illegible] et conducteur, dont les vices [illegible] la vente.

PAR J. B. BLACHE.
IL sera vendu samedi, 9 du courant, à son magasin d'encan No. 29, rue Conti [illegible]
2 caisses de [illegible]
4 do. toile extra fine en demi pièces,
3 do. [illegible]
6 do. toile à draps,
6 do. linon à moustiquaire.

[illegible]

PAR VINCENT VIGNIE & DE FERIET.
Cour de Commerce—No. 2,152.
F. Maxent vs. ses créanciers.
EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Commerce de la Nouvelle Orléans [illegible] dans l'affaire ci dessus, et en date du 7 [illegible] il sera vendu le Vendredi, 8 mai 1840, à la Bourse de Cité, rue St Louis, entre les rues Royale et Chartres, [illegible] les propriétés [illegible] par le dit F. Maxent à ses créanciers:
Deux lots de terre, situés dans le faubourg Delord, en cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Delord, Magasins, Poeyfarre et Camp, et désignés comme les lots No. 5 et 6 sur un plan dressé par L. Bringier, arpenteur général, [illegible] mesure américaine 28 pieds de face à la rue des Magasins sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles, et le lot No. 6 ayant mesure américaine 27 pieds de face à la rue des Magasins sur 120 pieds de profondeur aussi entre lignes parallèles, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, [illegible] faisant partie du même lot de terrain [illegible] construit le Théâtre Allemand, lieu connu dans cette ville.
Termes et conditions—Un tiers payable comptant et la balance en un crédit de 12 et 21 mois en billets tirés et endossés à la satisfaction du vendeur, [illegible] et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement; [illegible] billet qui ne serait pas à la convenance du syndic [illegible] refusé, sans pour cela en [illegible] d'intérêt à raison de 10 [illegible] étant comme clause pénale seulement.
Les actes de vente seront passés pardevant Laroque Turgeau, notaire public, aux frais des acquéreurs.
[illegible] avril

MAISON A LOUER A MANDEVILLE.
Maison et presque neuve, [illegible] arbres, et un joli jardin [illegible] S'adresser au Docteur [illegible], à la Nouvelle [illegible] 22 av.

AVIS aux bouchers [illegible]

A VENDRE [illegible]

RECU par les derniers arrivages de Bordeaux, à vendre par les soussignés, savoir:
100 barriques vin Montferrand,
30 do. St-Emilion,
30 do. St-Estèphe,
20 do. St-Julien,
300 caisses vin de différentes marques,
25 caisses vin blanc Haut Sauterne,
[illegible]

[illegible] CHAPEAUX DE PANAMA [illegible] BERCIER [illegible]

VINS, EAUX-DE-VIE, &c.—En débarquement [illegible]

GENIEVRE de Hollande [illegible]

RECU et à vendre par le soussigné, [illegible]
150 barriques vin rouge [illegible]
60 1/2 barriques vin rouge [illegible]
60 tierçons vin blanc [illegible]
1000 caisses vin St. E[illegible]
150 do [illegible]
200 do vin muscat,
200 do fruits [illegible]
150 do [illegible] de Paris,
100 do [illegible]
25 do curaçao,
[illegible]

FER D[illegible]
LE soussigné a constamment [illegible] de fer plat de [illegible] de carré de 1-4 à 2 pouces [illegible]
19 fev—6m

GENIEVRE DE HOLLANDE.
LE soussigné [illegible] Alwins, La Reine [illegible] Reynbende & [illegible] pipes [illegible]
19 fev—6m

ACIER DE [illegible]
LE soussigné [illegible]

[illegible]